

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 février 2020

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.500**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous nous avez décrits comme suit :

« [...] :

- copie des rapports d'inspection des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) concernant :
  - o Le respect de la Loi sur la lutte contre le tabagisme » (*sic*)

Et dont vous avez accepté de recevoir les statistiques vu le trop grand nombre de documents visés.

Ainsi, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le fichier Excel répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous transmettons également le pourcentage de lieux non conformes pour le domaine Tabac :

- 2017 : 28%
- 2018 : 35%
- 2019 : 41%

...2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 20-CP-00026-500